



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Beauce-Centre
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un avis public est donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce qu'à la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le **8 décembre 2025, à vingt heures (20h00)** heure locale, des demandes de dérogations mineures concernant des dispositions du règlement de zonage seront soumises au conseil pour approbation.

À l'occasion de cette séance, les personnes et organismes intéressés pourront se faire entendre relativement à ces demandes en se présentant au 843, avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce, G0S 2V0. Également, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes en transmettant ses observations par écrit au 843, avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce, G0S 2V0 ou encore par courriel à greffe@vsjb.ca au plus tard le **8 décembre 2025**. Le conseil prendra connaissance desdites observations avant de statuer sur les demandes de dérogations mineures.

Les dérogations mineures suivantes sont demandées :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet des dérogations demandées	Articles réglementaires visés
1036, rang l'Assomption Nord	Rendre réputé conforme, pour la marge de recul avant, l'élément suivant : 1. La distance de la marge avant à 29,52 mètres au lieu de 24,57 mètres.	Règlement de zonage n° 627-14 : 1. Article 118
109, rue Roy	Rendre réputés conformes pour une aire de stationnement les éléments suivants : 1. L'empiètement en façade d'une aire de stationnement, soit 10,04 mètres au lieu du maximum autorisé de 2 mètres. 2. Une largeur totale de 15 mètres pour l'allée d'accès à la rue, au lieu des 7,5 mètres maximum prévus pour une allée d'accès à la voie publique à usage résidentiel.	Règlement de zonage n° 627-14 : 1. Article 202 2. Article 196.1

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 21^e jour de novembre 2025

Nancy Giguère
Greffière